

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 43 (1905)  
**Heft:** 42

**Artikel:** Vendanges neuchâtelaises  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-202749>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ges ; je reprends donc un demi du même. Puis, je redescends à la gare. C'est fois, que je me dis, on prendra ses précautions. J'avais le temps et pensais attendre mon train de l'autre côté. J'arrive. Je veux donc traverser sur l'autre trottoir. Mais v'là qu'un embougné de saucisse me barre le passage :

— Ousque vous allez ? qui me fait.

— Sur le train de St-Maurice.

— Voyez-vous pas qu'il est pas là, spèce de niobet ! Vous avez une demi-heure à attendre.

— Que ça vous fait que j'attende ici ou là-bas ?

— Oui, pour qu'un botasson de votre calibre se fasse aplatis par un train en manœuvre ! Fichez-moi le camp et ne raisonnez pas !

Y avait par là un bien beau gendarme qui me reliait ; aussi, j'ai pas pipé le mot et j'ai filé à droite sur le buffet pour m'e donner la contenance d'un homme qui a du foie dans ses bottes et qui sait comment tuer une demi-heure. Je n'avais rien fait de mal ; mais, quand j'ai mon habit de cérémonie, je ne me sens pas à mon aise, et ce gendarme, ça me creusait l'estomaque, y fallait ça combler. Bon. Je prends un demi au buffet. Ça me fit du bien, et, pour ne pas rester sur la soif, j'en recommande un second.

Y avait un trafic du diable dans c'te gare : des Allemands avec des cannes à pêche qu'y z'appellent des Alpes en stoc, et des Anglaises qui faisaient semblant de se comprendre, comme quand on fait aux goddems.

Je me sentais tout émoustillé, quand je me dis : « C'est pas le tout, y faut pas être encore à l'affront pour le train. »

— En arrière ! en arrière !! craignent les employés.

— Et pourquoi ? que je dis.

— C'est l'express-de Berne.

C'était vrai ! Il arrivait comme un tonnerre. C'te fois, je connaissais le truc : dès qu'y bouge plus, je m'élançais pour camber.

— Cré nom de bleu ! que fait un contrôleur, pouvez-vous pas attendre que les voyageurs soient descendus ?

— C'est seulement pour passer.

— Oh ! alors, y a rien qui presse, on va dépendre le train, y aura même assez de place pour zigzaguer. Ça vous va, hein, le vieux ?

En effet, on sépare le convoi en deux, mais, comme je m'élançais, voilà qu'on crie : « Laissez donc passer le train de Neuchâtel ! »

C'était encore vrai. Encore un qui arrive sur la seconde voie ; t'exterme, si j'y arrive pas ! Les gens descendaient cette fois de l'autre côté. Je me fais : « Tu vas faire ton Anglais qui débarque, tu grimperas et ça y est ! » Pour avoir bonne façon, j'ôte mon tube, j'y passe le coude autour, et je me le revisse sur la tête un peu de côté, comme j'ai vu faire dans le grand monde. Je prends mon élan.... Charrette ! je m'écornifle le nez sur une barrière ! C'était un train tram. Alors, je m'engageai à quatre par-dessous le wagon, quand v'là qui se met à rouler. Je m'étends vite sur le dos, et j'entends des cris d'horreur, tandis que je ferme les yeux. Quand je les rouvre, je ne vois plus rien, mais j'entends qu'on dit comme ça : « Il est fichu, l'animal ! »

En effet, je pouvais plus bouger la tête ni ouvrir l'œil, ni la bouche : je commençai à me croire décédé. On me relève. Je me laisse faire.... Tout à coup, on s'esclaffe autour de moi : « Sa tête a disparu dans son tube, mais l'homme n'a rien ! » Et je sens qu'on me dévisse mon bugne. C'était que ça : à part le couvercle qui manquait, il était intact, et moi aussi.

Cependant, on me fit les honneurs de me conduire dans le bureau du chef de gare. Mes amis, tielle engueulée ! Y m'ont tout dit, sauf brave homme. Et l'employé du matin, qui me

reconnaissait — y faut qu'y z'aient du flair au milieu de tant de monde pour pas s'y tromper — assurait que c'était un truc de pétrolier pour faire casquer la compagnie.

— Pétroliers vous-mêmes ! que je fais. Tâchez voir d'être poli avec le monde ! On a une maison et des vignes, et qu'elles sont franches ; et pi de l'argent dans son porte-monnaie : huitante-cinq francs cinquante !

— Eh bien, qu'y me font, c'est vingt francs d'amende.

Y me fallut aligner mes quatre z'écus. Ma fiste ! tout ça m'avait altéré, tu peux croire. J'en ai encore soif à l'heure qu'il est.

\* \*

A ce discours, Lemoëlleux, qui avait bon cœur, invite Pèdze à diner. Ils vont à l'hôtel voisin et, au lieu d'entrer au restaurant, s'installent dans une espèce de salon. Des garçons s'empressent autour d'eux et demandent si ces messieurs sont du comité. Comme nos deux amis sont à la tête d'une société quelconque, ainsi que tout citoyen qui se respecte, ils répondent affirmativement et se font servir un demi-litre de bon nouveau en attendant le potage.

Cependant, peu à peu des messieurs entrent, se saluent et prennent place à la table du milieu ; puis, un gros, très myope, arrive ; on l'acclame : « Bonjour, président ! »

Pèdze et Lemoëlleux, tout à leur bouteille et à leurs histoires, batoillent à tort et à travers.

— Silence ! glapit le président, la séance est ouverte ! Je donne la parole au rapporteur.

Nos deux amis suspendent par curiosité leur dialogue. Mais quand ils entendent qu'il s'agit de bienfaiteurs quelconques de l'humanité réunis en agape fraternelle, ils veulent reprendre leur conversation. Mais ils sont interrompus par des « silence ! » de plus en plus impérieux.

La soupe ne vient pas. Le demi-litre se vide et les orateurs se succèdent, ainsi que les heures, et à chaque mouvement un peu bruyant des deux amis, on les menace de les flanquer par la fenêtre. Ils se tiennent coi.

Après chaque discours éclate un ban fédéral ou cantonal, ou encore un ban de cavalerie ou bien de Villars-le-Grand. Il est six heures du soir. Pèdze ne peut plus avaler sa salive. A 7 heures, le président annonce qu'il va être fait une quête pour une œuvre de charité. Sur ce, il se produit un petit remue-ménage de chaises, la salle se vide comme par enchantement, et le président se trouve seul à sa table.

— Si personne ne demande plus la parole, je déclarerai la séance levée, dit-il.... Bien. La séance est levée.

Comme il va sortir, surgit un garçon : « Monsieur le président, c'est 50 francs pour la location de la salle. »

— Adressez-vous au caissier, répond majestueusement le président.

Lemoëlleux, flairant une scène, s'éclipse.

— C'est peut-être le moment de prendre mon train, se dit Pèdze, et il se dirige vers la gare. O joie ! le convoi de St-Maurice est enfin là ! Mais, comme notre homme se hisse sur le marchepied, il se sent saisi par les jambes. C'est le personnel de l'hôtel qui l'a pincé et qui le remet au gendarme de la gare. Pèdze hurle et se débat. Des badauds s'attroupent. On dit : « C'est un anarchiste !... Non, un fou ! Voyez ses yeux ! » Ce qui l'achève, c'est d'entendre des messieurs de tout-à-l'heure, des philanthropes de l'hôtel, s'écrier : « Encore une victime de l'absinthe ! »

Alors, dans sa rage, Pèdze se laisse aller à de regrettables manifestations, au détriment du képi du gendarme. Cela lui valut d'être fourré au violon sans autre forme de procès.

Le lendemain, Pèdze fit des excuses et tout

s'expliqua. Mais la Rosalie n'eut pas son bisôme ; et le poêlier a si mal remis le fond du haut de forme que Pèdze a des courants d'air et que, chaque fois qu'il va à noce ou aux enterrements, il s'enrhume.

Aussi a-t-il juré qu'il attendrait pour retourner à Lausanne que la gare du chef-lieu soit mieux aménagée.

SCAP.

**Quand on est sourd !** — Accusé, pourquoi avez-vous hurlé à plusieurs reprises, à l'oreille du plaignant, des invectives telles que « vad-dai ! melebaugro ! » ?

— Parce qu'il est sourd comme un pot.

**Le cœur d'Annette.** — Le médecin : « Oui, oui, mademoiselle Annette, nous allons désormais surveiller de près votre petit cœur. Il a quelque chose qu'il tient de feu votre cher grand-père. »

— Le cœur de grand-papa battait donc aussi fort à l'idée des fiançailles ?

#### Vendanges neuchâteloises.

Il y a trois espèces de Neuchâtelois : les gronnons, les bons vivants et ceux qui tiennent entre les deux le juste milieu.

A toute occasion — fête de Société locale, tir fédéral ou festivité de sous-officiers — ces trois tempéraments s'agitent à Neuchâtel ; on aiguise sa langue et l'on affine sa plume, on controversé dans les tramways, au café Strauss et dans les gazettes, et tout bon Neuchâtelois se croit obligé de mettre dans la discussion son petit grain de sel. Mais, jamais autant qu'aux vendanges, ces trois courants ne se font jour dans notre bonne ville.

Car vous savez qu'à Neuchâtel, petits et grands se masquent pendant la semaine des vendanges, et cette année plus que jamais. Nos bourgeois, même les plus « cossus » — direz-vous au canton de Vaud — organisent un cortège des vendanges et s'en frottent les mains un mois à l'avance, les bons vivants sont de leur avis. Les grincheux piaillent ; ils objectent le repos dominical, la piteuse récolte, la démolition grandissante, les baisers que les plus hardis parmi les masques donnent à pleine joue aux fillettes et aux petites pensionnaires qui passent. Il y a du vrai dans leurs jérémades, certes ; mais chassera-t-on de cette pauvre terre la gaité, pour la belle raison que des effrontés la puissent jusqu'à la licence ? Et nos grincheux oublient-ils leur temps de jeunesse — s'ils l'ont eu — ? Ils ont ri, chanté et gaudriolé dans les vieilles rues de la ville qu'ils aimaient ; et si les belles saisons sont mortes pour eux, empêcheront-ils les jeunes d'en jouir à leur tour ? Et pourquoi négligent-ils tout le côté pittoresque et vraiment artistique de nos mascarades ? De la mesure, de la mesure !

Les bons vivants déclarés ont leurs torts aussi. La vie n'est pas une partie de plaisir, et les joies les plus belles — ils l'ignorent — ne pétillent pas dans une bonne bouteille de « vieux ». Ils ne feront pas de Neuchâtel une ville de joie.

Les modérés, dont nous sommes, aiment la gaité et vibrent à tout enthousiasme ; ils rient avec ceux qui rient et pleurent avec ceux qui pleurent. La mascarade des vendanges les amuse, sans leur faire perdre une goutte de leur sang-froid. Les groupes des Vieux Suisses, les Pierrots, les Arlequins défilent, sautillant et jetant leurs bons rires et leurs saluts : eux les regardent et sourient à leur joie. Mais, les masques poursuivent-ils quelque petite fille pour lui voler un baiser : il savent protester aussitôt. Bons Vaudois et bons Romands du Conte, ne sommes-nous point de ces modérés-là ?

En dépit de toutes les criailleries, notre cortège des vendanges a été un succès. Je n'ai pas mission de vous le décrire par le menu :

il y faut pourtant remarquer la note satirique chère aux Neuchâtelois. On y blaguait même notre loi sur les auberges, qui subit maintenant un si piteux échec dans le canton tout entier. Le cortège très nombreux et très varié, a défilé durant deux heures d'horloge dans nos rues ; même les plus grises et les plus mornes de nos ruelles ont eu leur part de la fête. Une haie épaisse à tous les carrefours ; des grappes de têtes aux fenêtres l'ont regardé s'en aller ; les sous ont plu dans le char de la collecte destinée aux bonnes œuvres locales. Puis tout s'est évaporé ; le ciel bleu s'est grisé de nuages, une pluie lente, morne, est tombée en fines gouttelettes sur la ville qui se couvrait d'ombre, et, le soir, les derniers masques se traînaient encore, mélancoliquement, à la clarté lugubre des lampes électriques, pendant que la gaité des vendanges neuchâteloises se mourait noyée dans la pluie désespérément lente et triste, triste....

Neuchâtel, 10 octobre 1905.

PAYSAN DU SEYON.

**Cein que diant lè felhie à maryâ.**

Tsacon sâ prâo que lè fémalle, —  
Lè chêtse quemet dâi z'ettale,  
Et lè grôche quemet 'na tor,  
Qu'aussant tot à rehouille-mor,  
Ao que lau tsédaus sâi ein pudze  
Et mè de gredon que de drudze, —  
Quand l'ant l'âdzo de lau maryâ  
Sant rido pénâblie à gardâ,  
Câ vant adi pè veint, pè bise,  
Po trovâ quauqu'on à lau guise  
Et ein fêre lau boun'ami.  
L'ant fortâ pouâre de mouri  
Dèvant que de s'tre eincobillâfe,  
Ao se vo z'amâ mi, maryâfe.  
Adan sè mettant à prèyi  
Quand l'è que se betant aô lhâ,  
Et on lè z'où que ie diant dinse :  
« Yé dza z'u rido de pacheince !  
Voudrî mè maryâ sti an :  
Ie vè su mè dize-sat ans.  
Mè foudrài on gaillâ de sorta  
Què sa mère ie sâi dza morta.  
Ma mè lo foudrài bin galé :  
Seimblie que l'amer' bin mè.  
Que l'ausse dâi galèze djoûte ;  
Et que ne sâi pas tsaravouôte  
Ma bin dzéinti, ret's à tsavon ;  
De l'erdzeint tot plein son bosson ;  
Que d'morâi dein 'na carâie  
D'attaque et pas hypothêcâie.  
L'è dinse que m'ein fain faut ion,  
Ao bin autrameint ne vu nion. »

\* \* \*

Dhî z'ans pe tâ : « Dieu que d'annâie  
Yé dza et su pas pi maryâfe,  
Que s'diant, se pouâvo trovâ  
On boun'hommo, crâno gaillâ !  
M'ein foto pas mau dau vesâdzò.  
Tot parâi foudrài que sâi sadzò,  
Qu'aussus queaque bin ô sèlao  
Et que ne sâi pas ribotâiâo.  
Cein farâi pardieu mon affrè  
Quand bin i'arré 'na balla-mére.  
Ma fâi ! ie su tot ein cousin,  
Voudrî fêre on accordâirô. »

\* \* \*

Et quand l'a fiè la quarantâna  
Sè rediant tota la senanna :  
« Mon té ! quand mè vu-yo maryâ ?  
Se bahia se nion mè voudrâ ?  
Lâi a-te nion dein lo velâdzô ?  
M'ein foto pas mau de son âdzo.  
Que sâi bêtôr aô bornicân,  
Poûrro, belau aô chenapân,  
Cllotson, novilleint aô ffâre,  
Piaullâo, coffo à tsecagnâre :  
Lo bon Dieu m'ein envouyai ion,  
Quemet que sâi, ie sarai bon. »

MARC A LOUIS.

**Impôts d'antan.**

On entend, chaque jour, des gens se plaindre de la multiplicité des impôts. C'était bien autre chose encore au moyen-âge. Il est vrai

que, pour être parfois bizarres, les redevances dues au suzerain étaient certainement moins lourdes que celles d'aujourd'hui.

Si quelques redevances consistaient en objets de peu de valeur, ceux-ci n'étaient pas toujours faciles à trouver. Tel seigneur n'exigeait qu'un lapin, mais il fallait qu'il eût l'oreille droite blanche et la gauche noire.

Certains vassaux de l'abbaye de Remiremont devaient lui apporter, tous les ans, un plat de neige, à la Saint-Jean d'été. S'ils n'avaient eu le talent d'en conserver, ils devaient conduire à l'abbaye une paire de taureaux blancs.

Au lac de Grandlieu, près de Machecoro, ceux à qui le seigneur louait son droit de pêche étaient obligés de venir tous les ans « danser une danse que l'on n'eût point encore vue, et chanter une chanson que l'on n'eût point encore entendue, sur un air qui ne fut point encore connu ».

Un vassal des environs de Paris était obligé, pour tout devoir féodal, de « contrefaire l'ivrogne, de danser à la façon des paysans, et de chanter une chanson gaillarde devant la femme de son seigneur suzerain ».

Les vassaux du sire de Pincé devaient, chaque année, présenter leur joue, pour recevoir, si bon semblait au seigneur, une chiquenaude ou un soufflet.

A Rouen, les Célestins avaient droit de passage avec une charrette chargée, pourvu qu'en passant ils jouassent du flageolet. C'est là, peut-être, l'origine de l'expression : « Voilà un plaisant Célestin ! »

Les jongleurs, au temps de saint Louis, s'exemptaient du droit de péage, à Paris, en chantant un couplet devant les péagers. Les bateleurs obtenaient remise du péage de quatre deniers, en faisant danser leur singe devant le percepteur. Le dicton : « Payer en monnaie de singe » n'a pas d'autre origine.

Un seigneur de Saint-Yon, près de Monthéry, exigeait que son vassal détachât chaque année, la veille de la Saint-Jean, la jarretière de sa dame et qu'il la remît à sa place. L'héritier de ce seigneur, d'humeur jalouse, voulut renoncer à cette redevance. Le malin vassal fit valoir son droit de débiteur et la redevance fut maintenue.

Dans une seigneurie du Poitou, les jeunes mariés étaient tenus d'essayer de franchir un fossé plein d'eau. Le premier qui parviendrait à tenter l'épreuve avec succès devait faire abolir le droit du suzerain, et exempter ainsi de cette obligation tous les mariés à venir. Le fossé était trop large, hélas, aucun ne pouvait le franchir, en sorte que les jeunes mariés du Poitou continuèrent longtemps l'épreuve, le jour de leurs noces. Quelquefois, c'est dans un fossé plein de boue, que le marié, tout vêtu de blanc, devait sauter.

A Saint-Maixent, le doyen des bouchers devait, un genou en terre, venir baisser le marteau de la porte du seigneur ; les autres bouchers, venant après, payaient deux deniers, et on leur lavait les mains avec de l'eau de roses.

Certain vassal devait se rendre, une fois l'an, chez son seigneur ; mais en faisant ce trajet, il fallait qu'il reculât toujours d'un pas quand il en avait fait deux.

Le seigneur de Pacé, en Anjou, avait droit de faire travailler tous les chaudronniers qui passaient dans sa seigneurie, et de prendre aux marchands de verre leurs plus belles verroteries, à la condition de leur faire boire chôpine.

Le même seigneur avait le droit de faire venir, chaque année, dans son château, le jour de la Trinité, toutes les femmes sages qu'on pouvait trouver à Saumur et dans les faubourgs. Chacune devait payer quatre deniers et apporter une couronne de roses. Celles qui

refusaient étaient marquées d'un aiguillon aux armes du seigneur ; celles qui n'étaient pas sages n'avaient pas droit à la danse. On les conduisait auprès de la dame du Pacé, afin d'être vertement admonestées. Elle pouvaient se racheter de la réprimande moyennant cinq sols.

Les gants étaient une redevance des plus communes. C'était l'usage aussi d'en donner aux personnes qui apportaient une bonne nouvelle. De là l'expression : « Vous en aurez » ou « Vous n'en aurez pas les gants ».

Dans le « Roman de la Rose », la vieille parlant à l'amant :

Viens-je, dit-elle, à temps aux gants  
Si je vous dis bonnes nouvelles,  
Toutes fraîches, toutes nouvelles.

A Bologne, certains fermiers de bénédictins de Saint-Procule donnaient, à titre de redevance, la fumée d'un chapon bouilli. Chaque année, à un jour déterminé, le fermier apportait à l'abbé le chapon dans l'eau bouillante entre deux plats. Il le découvrait, pour en laisser échapper la fumée, puis, cela fait, remportait le plat. Il était quitte.

Les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon devaient, chaque année, l'un après l'autre, baisser la joue de la duchesse de Bourgogne.

Pauvre duchesse.

**Un bon moyen.** — Une dame à une de ses amies :

— Je suis bien malheureuse, ma chère : mon mari passe toutes ses soirées au cabaret. Ne sauriez-vous m'indiquer un moyen de le retenir à la maison ?

— Certainement. Allez vous-même au café ; vous le verrez très probablement rester chez lui.

**La semaine au Théâtre.** — Mardi, c'était *Le Dindon*, une pièce du Palais-Royal, dont on a discuté le genre, un peu poussé, mais dont on a loué sans réserve l'interprétation. Jeudi, les pensionnats ont fait fête à l'*Abbé Constantin*, une comédie que Ludovic Halévy semble avoir écrite spécialement pour eux. Ce furent deux salles combles. Ce sera la même chose demain : on redonne *l'Abbé Constantin et Main gauche*. Jeudi prochain, une première : *Le duel*, que M. Marcourt a monté avec un soin tout particulier, dit-on.

\* \* \*

**Un droit disputé** est celui que défend M. Paul-Hyacinthe Loysen dans sa comédie *Le droit des Vierges*, dont notre excellente Société d'art dramatique La Muse nous donnera, vendredi 27 et mardi 31 courant, deux représentations, au Théâtre. Au programme également, *Ames en ballade*, farce théosophique inédite en 1 acte, du même auteur. La nouveauté et le caractère de ces deux pièces, la réputation de La Muse, nous dispensent de toute autre recommandation.

\* \* \*

**Depuis hier**, à Bel-Air, programme entièrement nouveau, dont on trouvera le détail aux annonces. Il devient superflu de faire, chaque semaine, l'éloge du bon goût qui préside actuellement aux spectacles du *Kursaal*. Les personnes qui y sont allées une fois, y retournent au moins, un soir, à chaque changement de programme. Aux personnes qui ignorent encore les spectacles de notre petit théâtre des Variétés, nous disons : « Allez-y ».

**Primes du « Conte à vaudois. »**

Ensuite d'arrangements, nous offrons, à nos lecteurs, les ouvrages suivants :

L. Favrat. Mélanges vaudois .	fr. 1.50	au lieu de fr. 3.50
<i>Cauzeries du Conte à vaudois</i> (1 <sup>re</sup> série, 2 <sup>me</sup> édit., illustrée).	» 1.20	» 2.—
L. Monnet. Au bon vieux temps .	» 1.20	» 2.20
C.-C. Dénérâas. La vilaine melice .	» 1.20	» 2.20
dâo canton de Vaud .		

**Port en sus.**

**La rédaction:** J. MONNET et V. FAVRAT.

**Lausanne.** — Imprimerie Guilloud-Howard.